



nue propriété et usufruit

Par **bmills**, le **19/03/2021** à **11:34**

bonjour,

ma maman est décédée et je me retrouve nu propriétaire d'une maison. ma grand-mère en a l'usufruit.

cette maison va être vendue.

mon père peut-il prétendre à une part d'usufruit ?

merci de votre aide

Par **youris**, le **19/03/2021** à **11:46**

bonjour,

votre grand-mère est-elle votre grand-mère maternelle ou paternelle ?

selon votre message, je crois comprendre qu'il s'agit de votre grand-mère maternelle.

si vous avez la totalité de la nue-propriété de cette maison et votre grand-mère maternelle, l'usufruit, le prix de vente sera réparti entre le nu-propriétaire et l'usufruitier.

votre père n'a aucun droit sur cette maison .

salutations

Par **bmills**, le **19/03/2021** à **12:32**

merci de votre réponse,

il s'agit bien de ma grand-mère maternelle.

cordialement